

Compte-rendu des délibérations

Séance du 30 Juin 2014

L' an 2014 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, CHAILLOU Laëtitia, CHEREL Elodie, CHOINET Patricia, DRIEU Brigitte, FRESSIER Elisabeth, GAIGNARD Bernadette, LESAULNIER Régine, PERRIER Raymonde, VAUCHOT Sophie, MM : BRÉHIN Éric, BULLOT Ludovic, CAILLAUD Pascal, CHOPIN Yannick, CHURIN Denis, DUVAL Jean-Claude, PEZARD Sébastien, PRINCE Michel, ROULAND Michel, SOUTIF Guy

Excusées ayant donné procuration : Mmes : DE MEIJER Nathalie à Mme CHAILLOU Laëtitia, TREINEN Renée à M. CAILLAUD Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

Date de la convocation : 23/06/2014

Date d'affichage : 24/06/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : **04/07/2014**

et publication ou notification
du : **07/07/2014**

A été nommé secrétaire : Mme CHEREL Elodie

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf les délibérations D14-06-03 et D14-06-11 qui ont été adoptées avec une abstention

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte rendu de la séance du 19 mai 2014 : pas d'objection sur le contenu.

I – GESTION FINANCIERE

- Subvention OGEC :

L'école Saint Nicolas étant dans l'incapacité de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015, la directrice a sollicité la commune pour une subvention pour l'organisation d'une garderie dans leurs locaux le mercredi matin de 7h30 à 12h.

Le conseil municipal a donc accordé, *avec une absence de M. BULLOT*, une subvention exceptionnelle de **1 500 €** à l'OGEC pour l'année scolaire 2014/2015 uniquement, avec la condition d'une participation financière des familles sur les bases de notre ALSH Lilas Plage.

- Achat de matériel:

Un appel d'offres a été lancé pour l'achat de tracteur pour le service "Espaces Verts" et de mobilier pour le self du restaurant scolaire primaire.

Après Analyse des offres reçues, les entreprises suivantes ont été retenues :

| Matériel | Entreprise | Tarif |
|-----------------|------------------------|--------------------|
| Tracteur | LEBAUDY | 32 313.60 € T.T.C |
| Mobilier self | ALLIANCE FROID CUISINE | 25 680.00 € T.T.C. |

II - AFFAIRES SOCIALES :

- ALSH Lilas Plage :

Les modalités de fonctionnement et les tarifs de l'ALSH Lilas Plage pour l'année scolaire **2014/2015** ont été approuvés par le conseil municipal avec notamment les changements liés à l'instauration des nouveaux rythmes scolaires :

- **ouverture le mercredi après-midi uniquement,**
- **avec ou sans repas,**
- **forfait de 5 €/an/enfant pour la garderie péri-ash,**
- **tarif de la demi-journée :**

***Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants de VILLAINES LA JUHEL et ceux des communes extérieures conventionnées, comme suit :**

| QUOTIENT FAMILIAL | | | | TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS | TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE SANS REPAS |
|---|----------------|----------|---------------|--|--|
| Inférieur | ou égal | à | 599.99 | 6.50 € | 4.50 € |
| de | 600.00 | à | 900.00 | 6.75 € | 4.75 € |
| Supérieur | | à | 900.00 | 7.00 € | 5.00 € |
| + 10 % de réduction pour les familles de 3 enfants et plus | | | | | |

*Tarifs pour les enfants des communes extérieures non conventionnées, comme suit :

| TARIF A LA DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS | TARIF A LA DEMI-JOURNÉE SANS REPAS |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 8.00 € | 6.00 € |

Le projet pédagogique, de l'année 2014/2015, pour l'accueil de loisirs Lilas Plage a également été approuvé.

- Accueil péri-scolaire :

Les membres du conseil municipal ont approuvé les tarifs de l'accueil péri-scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

- Forfait de 5 €/an pour les enfants empruntant le transport scolaire,
- Forfait de 5 €/an pour les enfants qui fréquentent la garderie de une à cinq fois dans l'année,
- Forfait de 15 €/an pour les autres.

Le projet pédagogique, de l'année 2014/2015, pour l'accueil péri-scolaire a également été approuvé avec une abstention de M. BULLOT.

- Cantine scolaire :

Pour la rentrée 2014/2015, les tarifs de la cantine scolaire municipale ont été fixés comme suit:

→ le prix du repas :

| | MATERNELLE | PRIMAIRE |
|-------------------------|------------|----------|
| Élèves (hors Villaines) | 3.15 € | 3.65 € |
| Enseignant | 5.30 € | |
| Hôtes de passage | 7.00 € | |
| Agents communaux | 2.15 € | |

→ un tarif réduit en fonction du quotient familial, pour les enfants habitant à VILLAINES LA JUHEL, les enfants de la CLIS pouvant résider sur une autre commune et ceux des communes extérieures conventionnées :

| QUOTIENT FAMILIAL | | | | TARIFS applicables aux élèves de MATERNELLE | TARIFS applicables aux élèves de PRIMAIRE |
|---|---------|---|--------|--|--|
| Inférieur | ou égal | à | 599.99 | 2.75 € | 3.25 € |
| de | 600.00 | à | 900.00 | 2.95 € | 3.35 € |
| Supérieur | | à | 900.00 | 3.15 € | 3.65 € |
| + 10 % de réduction pour les familles de 3 enfants et plus | | | | | |

- Nouvelles Activités Péri-scolaires :

Il a été décidé d'instaurer la gratuité des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal a également :

- ⇒ autorisé Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour la réalisation d'un abri de jardin au Multi-accueil "Chapi-Chapo".
- ⇒ accepté les termes du contrat de location maintenance de la fontaine à eau avec la société INNODES SA, pour un loyer mensuel de **11.45 € H.T. pour une durée de 3 ans à compter du 08 juin 2014.**
- ⇒ Modifié les tarifs communaux 2014 en ajoutant un tarif de location (80 € pour 24 heures) du RDC de la longère pour les vins d'honneur.
- ⇒ reconduit la convention avec la C.C.M.A. pour la fourniture et le service des repas servis par la commune dans le cadre de l'ALSH Vacances et fixé le prix du repas à **3.65 €** pour la période **du 01 septembre 2014 au 31 août 2015.**

▣▣ DÉCISIONS DU MAIRE ▣▣

- **Droit de préemption urbain :**

La commune a décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée :

- **Section AB n°66 et 720 - 2 rue du Château.**

▣▣ INFORMATIONS ▣▣

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 15 septembre 2014,**
- **le lundi 13 octobre 2014,**
- **le lundi 17 novembre 2014,**
- **le lundi 15 décembre 2014.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 04/07/2014
Le Maire
Daniel LENOIR